



RAPPORT ANNUEL 2019

ASSOCIATION SUISSE DES PATRONS BOULANGERS-CONFISEURS (BCS)

Editorial	3
Actualités	4
2019 en images	14
Communication	18
Compte de résultat	20
Bilan	21
Rapport de l'organe de révision	22
panissimo	23
SBC Fiduciaire SA	24
panvica	25
Centre de compétence Richemont	27
Personnel de l'association/Evolution du nombre de membres	29
Effectif des membres	30
Comité central	31
Institutions de l'association	33

Le comité central et le comité directeur ont réalisé un important travail de fond suite aux décisions prises par le congrès en 2019 – à savoir l’approbation des statuts de l’association et de la poursuite de la réorganisation. La priorité était le développement de la stratégie pour les années à venir. L’objectif principal de ces prochaines années est la stabilité, en matière de finances notamment. Nous voulons optimiser les processus au niveau de notre secrétariat central et de l’Ecole professionnelle Richemont, automatiser les procédures administratives dans la mesure du possible et surtout exploiter les possibilités de numérisation au profit de nos membres. Nous voulons positionner clairement l’Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (BCS), consolider l’identification au sein du secteur et développer notre éventail d’offres en tirant le meilleur parti des synergies. Pour ce faire, notre préoccupation majeure est de nous rapprocher constamment de vous, chers membres, et de mieux identifier vos besoins, afin d’adapter encore davantage nos produits et services à vos attentes, et de vous faire bénéficier des avantages qui conviennent. C’est le principal moteur de notre action – aujourd’hui et demain.

L’objectif suprême du comité central et du secrétariat central de la BCS, de l’Ecole professionnelle Richemont, et de nos institutions – la SBC Fiduciaire SA et la panvica – est d’offrir à nos membres le meilleur soutien possible avec nos services, dans le contexte de marché toujours plus concurrentiel, et ce quelle que soit la taille de l’entreprise. Tous sont importants pour nous! Il faut trouver un équilibre, ce n’est pas toujours facile de le faire, et nous devons y travailler ensemble à l’avenir.

L’union faisant toujours la force – abordons les tâches à venir de manière ciblée et efficace.



Silvan Hotz, président



Urs Wellauer, directeur

Avoir une histoire. Ecrire l'avenir.

Qu'est-ce qui fait du présent de l'histoire? Le temps. De ce point de vue, l'histoire se définit uniquement par sa finitude. L'histoire semble n'avoir trait qu'au passé. Mais est-ce vraiment le cas? La BCS est fière de son histoire. Elle a été fondée en 1885, il y a 135 ans. Ses fondateurs avaient pour objectif de fournir aux membres un outil leur permettant de veiller eux-mêmes à se forger un bel avenir commun. L'idée était d'allier responsabilité individuelle et esprit d'équipe. On peut faire ensemble ce qu'on ne peut pas faire seul. Tout cela, c'est de l'histoire. Mais que faut-il en retenir une fois qu'elle est passée? Nous nous retrouvons aujourd'hui deux siècles plus tard à évoluer dans un nouveau monde, avec de nouvelles conditions, de nouveaux défis et de nouveaux objectifs. Mais il y a une chose qui n'a pas changé: on peut toujours faire ensemble ce qu'on ne peut pas faire seul. L'idée reste pertinente. Il en ressort clairement que l'histoire de notre association ne se résume pas au passé. Elle est plus vivante que jamais – et se poursuit. Elle est réécrite en permanence – par de nombreux membres qui ont des idées, qui veulent collaborer pour faire bouger les choses, par des entreprises qui ont des buts et souhaitent les mettre en œuvre pour faire progresser notre secteur. Nous avons une histoire et nous écrivons l'avenir.

Organisation

2019 a été une année très chargée à tous les niveaux – organisation, politique, formation, communication. Outre les affaires courantes, la réorganisation «Reload» a également fortement mobilisé le niveau opérationnel. La nouvelle organisation et les statuts adaptés ont été approuvés lors du congrès. Le nouveau comité central comprenant 15 membres s'est réuni quatre fois avec le comité directeur suite à la décision du congrès. Le comité de direction comprenant le président, le vice-président et le chef des finances a tenu quatre séances avec le comité directeur depuis.

En tant qu'organe stratégique, le comité central a également débattu de la structure de direction, de sa fonction et de ses droits et obligations, outre la gouvernance d'entreprise. Il faut du temps et de la patience pour tout mettre en place – eu égard notamment aux interactions entre le comité central, les commissions, le comité de direction et le comité directeur. Les sujets qui devraient être discutés dans les associations régionales et cantonales avant les séances du comité central sont un exemple de ce qui doit encore être détaillé. L'objectif est de discuter des objets au comité central, et d'en débattre dans les régions ou les cantons pour ensuite prendre des décisions y relatives. Ce n'est pas toujours très simple pour certains objets qui, selon les phases, peuvent encore relever de la confidentialité. La communication interne a joué un rôle clé l'année dernière, et les responsables cantonaux ont régulièrement été informés par le biais d'une «Lettre du président».

Le comité central est l'organe stratégique de l'association. La réorganisation et les finances ont jusqu'à présent été au premier plan. Outre la mise en œuvre de la réorganisation, il va désormais également falloir définir la future orientation concrète de la BCS et de Richemont en matière de stratégie et de formulation d'objectifs. Pour résumer, l'année 2019 a été marquée par le processus stratégique en vue de parer l'association pour l'avenir. Le recul du nombre de membres est moindre par rapport aux années précédentes. Il ne va pas de soi que des chefs d'entreprise actifs s'engagent pour les intérêts de l'organisation professionnelle; l'engagement des personnes impliquées dans le système de milice est donc d'autant plus appréciable.

Finances

La commission des finances présidée par Martin Schnyder a commencé son travail en juillet. Des personnes critiques et expérimentées sont membres de cette instance. Il leur faut évidemment un peu de temps pour mieux se familiariser avec la matière, mais elles ont étudié les chiffres dès le début. Les budgets 2020 de la BCS, de la fondation de secours et de l'École professionnelle Richemont (SA de prestations et conseil de fondation) ont été examinés en détail dans la commission des finances, et adoptés à l'intention du comité de direction et du comité central, qui les ont approuvés.

La BCS tente de consolider les finances à moyen terme, par différentes mesures, malgré le recul constant du nombre de membres, qui implique une baisse des recettes provenant des cotisations de ces derniers. Les cotisations de base sont essentiellement affectées au système de milice, la partie opérationnelle de la BCS étant en grande partie autofinancée par le produit des services, la FBK et les immeubles. Les contributions sur la masse salariale (DFO) sont directement affectées à la formation professionnelle et continue de l'École professionnelle Richemont. Le régime obligatoire décidé par le congrès pour la solution par branche MSST et le GBP est à long terme profitable pour nos membres, leurs charges administratives s'en trouvant allégées.

Formation professionnelle et continue

Ces dernières années, l'examen professionnel a été adapté aux exigences actuelles du secteur, et valorisé sur le plan qualitatif et quantitatif. Le secteur est d'autant plus tributaire de professionnels qualifiés que les entreprises prospères sur le marché tendent à se complexifier. La réorganisation des cours de préparation et les fonds provenant de la DFO ont permis de motiver un plus grand nombre de candidats pour la formation professionnelle continue. Il devrait également être possible de passer l'examen professionnel de chef boulanger dès août 2020. Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation a donné son feu vert. En commerce de détail, le projet «Vente 2022+» comprenant le remaniement de l'ordonnance sur la formation a été lancé. Les connaissances générales de la branche vont disparaître dans la formation du commerce de détail – comme on le sait depuis longtemps. Il s'agit de 60 leçons qui étaient jusqu'à présent dispensées à l'école professionnelle. Elles doivent désormais être intégrées dans les jours de CI supplémentaires. Lisa Frunz, responsable du commerce de détail dans la boulangerie-confiserie, son équipe de la commission de la formation initiale, et Markus Zimmerli, de Richemont, devront rédiger les futurs objectifs évaluateurs et pédagogiques d'ici à décembre 2020.

Convention collective de travail (CCT) et déclaration de force obligatoire (DFO)

Le Conseil fédéral a approuvé l'extension du champ d'application de la CCT de la boulangerie-pâtisserie-confiserie artisanale suisse au 8 novembre 2018. De ce fait, il continue à assurer des conditions cadres égales pour toutes les entreprises de la branche. La DFO implique le soutien financier de la formation continue – et notamment des cours de préparation à l'examen professionnel et à l'examen professionnel supérieur. Depuis 2019, les collaborateurs non qualifiés sont également assujettis et l'équivalence avec la CCNT a pu être obtenue. Conformément aux barèmes des salaires en production et en vente, de nouveaux salaires minimaux sont applicables dès 2020 pour les collaborateurs qualifiés avec AFP et CFC, mais pas pour les diplômés supérieurs. La cpbc a mis en ligne sous «Service & Downloads» les nouveaux documents suivants: reconnaissance de diplômés étrangers, demande d'insertion professionnelle, demande des stages / des emplois d'étudiants / des élèves / des étudiants.

Nombreux travaux politiques

L'engagement politique reste l'une des tâches principales de la BCS – l'objectif étant toujours de faire entendre la voix du secteur, et de défendre ses intérêts politiques et économiques. La BCS continue donc à sensibiliser les politiques aux préoccupations des artisans boulangers et de l'ensemble du secteur au niveau fédéral. C'est dans ce contexte que quelque 25 parlementaires ont à nouveau participé à la traditionnelle session organisée par ses soins en 2019. Le thème de l'avenir du secteur et différents objets politiques d'actualité pour nous ont été accueillis avec beaucoup d'intérêt. Outre le traitement systématique des dossiers politiques, l'entretien du réseau avec des parlementaires, l'administration fédérale et les médias est également crucial.

Stretto 3

Après l'entrée en vigueur de la révision totale de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODALIOUs) en 2017, il est apparu nécessaire de préciser certaines nouvelles dispositions. La législation alimentaire de l'UE a aussi continué de se développer depuis lors. Dans le cadre du projet de révision Stretto 3, l'ODALIOUs doit être adaptée aux dernières connaissances.

Position de la BCS: le secteur alimentaire se voit une fois de plus confronté à un paquet de révision global, qui se justifie majoritairement par «l'adaptation au droit européen», or une équivalence avec le droit européen n'est pas nécessaire pour les artisans boulangers-confiseurs – les réglementations de l'UE ne s'avérant par ailleurs pas franchement conviviales.

Lors de la consultation, la BCS a demandé à l'Office fédéral pour la sécurité alimentaire et les affaires vétérinaires de respecter le principe de proportionnalité dans le cadre de la reprise des nouvelles dispositions de l'UE, et de ne pas augmenter les charges administratives. La BCS souhaite par ailleurs qu'une grande importance soit accordée à la convivialité dans le cadre de la reprise des dispositions juridiques de l'UE dans le droit suisse, en vue d'augmenter la sécurité juridique. Plutôt que de promouvoir une augmentation des charges administratives, il faut rappeler aux responsables de ne mettre sur le marché que des denrées alimentaires sûres, quelle que soit la taille de l'entreprise. Les adaptations devraient entrer en vigueur en 2020.

Renforcer le partenariat social

En 2018, le conseiller aux Etats Isidor Baumann a soumis la motion «Conventions collectives nationales de travail. Renforcer le partenariat social». Une large alliance d'associations économiques et professionnelles, dont la BCS, soutient cette motion. Les interventions de droit cantonal du travail qui contournent les dispositions respectives des conventions collectives de travail de force obligatoire générale (CCT DFO) entraînent une insécurité juridique et mettent en danger le partenariat social. La motion souhaite que la DFO CCT prévale sur les dispositions des cantons. Le Conseil des Etats a rejeté la motion lors de la session d'hiver en 2019. L'alliance est arrivée à la conclusion qu'il fallait viser une nouvelle intervention qui tienne compte des préoccupations des cantons et garantisse l'objectif central de l'alliance. L'évolution politique en matière de DFO CCT et de salaires minimaux cantonaux fait par ailleurs l'objet d'un monitoring – au niveau de la Confédération et des cantons –, la circulation de l'information étant garantie.

Feux de signalisation alimentaires

Les aspirations de différentes entreprises suisses et étrangères ces dernières années ont abouti à l'introduction sur leurs produits de schémas d'évaluation en matière de valeur nutritive. L'OSAV soutient Nutri-score. La mise en place du système d'étiquetage repose en principe sur une base volontaire. C'est également le cas au sein de l'UE. Le gouvernement français a adopté le système volontaire d'étiquetage nutritionnel Nutri-score l'année dernière. De nombreuses entreprises, dont Danone, l'ont appliqué depuis. Nestlé a pris la même décision en juin, en annonçant vouloir adopter l'étiquetage nutritionnel pour tous ses produits vendus en Europe.

Trois tables rondes sur le sujet ont eu lieu à l'initiative du commerce de détail, de la Fédération des industries alimentaires suisses (fiäl) et des organisations des consommateurs. L'objectif était d'informer sur les systèmes d'étiquetage actuels et de discuter notamment des avantages et des inconvénients de la mise en place d'un système d'étiquetage uniforme – Nutri-score. L'un des principaux objectifs était de clarifier les rôles des différentes parties prenantes (OSAV vs. ONG vs. producteurs) et de planifier conjointement les étapes suivantes. Position de la BCS: l'association reste critique à l'égard de la mise en place de signalétiques nutritionnelles. Les systèmes d'étiquetage tels que Nutri-score sont inutiles, notamment depuis l'introduction de la nouvelle loi sur les denrées alimentaires. Les exigences de cette dernière en matière d'étiquetage nutritionnel constituent une excellente base pour bien informer les consommatrices et consommateurs lors de leurs achats, et ainsi leur permettre d'avoir une alimentation saine et équilibrée. La mise en place de systèmes d'étiquetage supplémentaires ne ferait qu'ajouter à la confusion, tout en augmentant la bureaucratie et les charges pour l'industrie alimentaire. On sait par ailleurs qu'aucun aliment n'est bon ou mauvais en soi, une alimentation saine et équilibrée devant être adaptée aux activités physiques.

Argumentation: la BCS souhaiterait permettre aux consommatrices et consommateurs de décider de leurs achats en connaissance de cause, moyennant un étiquetage judicieux des produits. Selon elle, il n'y a pas lieu de prévoir un système de feux de signalisation en Suisse, l'obligation d'étiquetage nutritionnel s'y appliquant déjà. Selon différents articles scientifiques, il n'est actuellement pas prouvé que les consommatrices et consommateurs utilisent effectivement les signalétiques nutritionnelles.

Politique de prévention

La BCS lutte de plus en plus contre des atteintes aux modes de vie menées sous couvert de campagnes de prévention, appliquées en remplacement de réglementations légales. Avec les nouvelles valeurs-cibles de la Déclaration de Milan, les producteurs de denrées alimentaires et les distributeurs envoient un signal clair. Ladite déclaration se poursuivra jusqu'en 2024 dans le cadre du plan d'action de la Stratégie suisse de nutrition. Le but sera de se pencher sur d'autres groupes de denrées alimentaires et d'intensifier les travaux consacrés au sel et aux matières grasses. L'évolution fera l'objet d'un monitoring actif. Les vagues de programmes de tutelle sont freinées dans leur dynamique grâce à notre participation aux consultations et dans différents groupements, ce qui permet d'éviter de nouvelles réglementations.

Gaspillage alimentaire

La BCS et ses membres accordent une grande importance à la réduction des déchets alimentaires évitables. L'engagement contre le gaspillage alimentaire augmente l'efficacité et la rentabilité, tout en constituant une contribution écologique et sociale importante du secteur qui a un impact positif sur l'image des entreprises artisanales. La BCS s'engage donc

pour éviter le gaspillage alimentaire et, via ses différents moyens de communication, informe régulièrement ses membres sur les mesures pouvant être prises à cet effet. Ces dernières doivent continuer à reposer sur une base volontaire, pour éviter que les entreprises ne se voient imposer des charges supplémentaires découlant d'une bureaucratie et d'une réglementation inutiles. Une factsheet sur le sujet a été élaborée, elle est disponible sur le site internet de la BCS.

Campagne électorale

La BCS a édicté des recommandations de vote en faveur de candidats au Parlement fédéral favorables à notre secteur. Après de longs mois de distributions de croissants, et d'interventions sur des podiums, le jour de paie est tombé le 20 octobre. Les Suisses ont plébiscité nettement plus de Verts, et donc voté plus à gauche qu'en 2015. Les Verts et les Verts libéraux sont les grands gagnants des élections au National; les perdants sont l'UDC, le PS, le PLR, le PBD, alors que le PDC reste stable. Les conditions cadres sont devenues plus difficiles pour notre secteur avec la nouvelle composition du Parlement.

Art. 5 de la loi sur le travail

Adopté il y a plus de soixante ans l'article 5 LTr date d'une époque où il existait encore des différences substantielles entre les entreprises industrielles et les entreprises artisanales. Au début des années 70, le fait de soumettre les «usines» à des règles plus strictes que les entreprises artisanales avait du sens, tout comme prévoir, pour les premières, des prescriptions spéciales, sur la base de critères techniques. Mais cette différence de traitement ne se justifie plus à l'heure actuelle. L'objectif visé à l'origine par l'article 5 LTr, à savoir une protection supplémentaire de la santé des personnes travaillant dans les usines, n'a plus de raison d'être: les effets déployés par cette disposition ne constituent plus aujourd'hui une protection supplémentaire dans la mesure où les assurances-accidents sont désormais obligatoires et où il existe en outre, depuis 2009, une loi fédérale sur la sécurité des produits. Une protection en matière de prévention des accidents et de santé est désormais garantie de manière suffisante ailleurs dans la législation ainsi qu'au niveau de la mise en œuvre, et elle est aujourd'hui la même pour toutes les entreprises. Bien que les exigences techniques soient désormais également élevées dans les entreprises artisanales, la protection des travailleurs y est, là aussi, garantie sans failles. Par ailleurs, les critères distinguant les entreprises industrielles des entreprises artisanales dans la LTr ne sont plus d'actualité. Le terme «entreprises industrielles», en particulier tel qu'il est défini à l'article 5 alinéa 2 lettres a et b LTr n'est plus pertinent du point de vue matériel et donc dépassé. Par ailleurs, l'utilisation d'instruments techniques tels que des machines fait désormais également partie du quotidien des entreprises artisanales. Ces dernières sont en outre de plus en plus souvent qualifiées d'entreprises ayant des activités industrielles. Il n'est pas dans l'intention du législateur de faire une règle d'une exception.

Par conséquent, l'assujettissement des entreprises à l'article 5 LTr est désormais laissé à l'appréciation des autorités, avec la part d'arbitraire que cela comporte. Cette situation engendre une inégalité de traitement pour les employeurs, ce qui est contraire au principe de la légalité. En raison des autres dispositions prévues par le droit du travail à ce sujet, l'abrogation de l'article 5 LTr ne remettra nullement en cause les obligations qui incombent au-

jourd'hui aux entreprises industrielles en matière de protection de leurs employés. La motion déposée en juin par Werner Luginbühl a malheureusement été classée car l'auteur a quitté le conseil des Etats.

Formation professionnelle 2030

La vision et les lignes stratégiques définies dans la Vision 2030 indiquent l'orientation pour les différents domaines de la formation professionnelle. La Vision 2030 ne porte ni sur des mesures concrètes ni sur les responsabilités respectives. D'autres étapes sont encore à venir. Une fois la version définitive de la Vision 2030 de la formation professionnelle approuvée, les partenaires définiront ensemble les mesures à appliquer pour atteindre les objectifs fixés. Ils devront en outre revoir les stratégies propres à leurs organisations et les développer en se basant sur la vision et les lignes stratégiques.

Position de la BCS: les conséquences pour la formation professionnelle s'avèrent très spécifiques aux branches et – par rapport à la formation pratique en entreprise – sont parfois qualifiées de peu pertinentes par les associations (la Formation professionnelle 2030 ne permettant notamment pas de remédier à la pénurie de travailleurs qualifiés). Il est toutefois souligné qu'il faut prendre toutes les mesures pour que la formation professionnelle reste proche du marché, tout en promouvant son attractivité par tous les moyens. L'objectif est d'amener des apprentis performants à privilégier également la formation professionnelle par rapport au gymnase, et d'éviter une académisation de la formation professionnelle.

Déclaration de l'origine et du lieu de transformation des pains et produits de boulangerie

Les importations de pain et de produits de boulangerie ont augmenté ces dix dernières années. L'interpellation visant à réintroduire une statistique de la consommation de pain a été rejetée. Or il est difficile de savoir quels produits passent par quels canaux sur la seule base des statistiques douanières. Au moment de leur remise aux consommateurs, les denrées alimentaires produites ou importées en Suisse doivent être munies des mentions obligatoires concernant l'information sur les denrées alimentaires. Il faut déclarer notamment le pays de production. Si cette information doit figurer par écrit sur l'emballage pour les denrées alimentaires préemballées, elle peut être fournie oralement sur demande dans le cas de denrées alimentaires vendues en vrac. Craignant que l'écrit ne s'impose également dans la vente en vrac, nous étions réticents à intervenir politiquement. Lors de la session d'automne, nous avons été surpris de découvrir que cinq motions pratiquement identiques avaient été déposées sans que nous n'en ayons été informés. Le Conseil fédéral les rejette toutes.

Le Conseil des Etats a déjà traité la motion de Peter Hegglin lors de la session de décembre. Les organisations représentatives de l'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée des céréales – concrètement swissgranum, la Fédération suisse des producteurs de céréales, la Fédération des meuniers suisses et la BCS – ont pris position sur cette motion. En matière de céréales panifiables, la Suisse connaît toujours une protection douanière relativement importante – ce notamment dans le souci de garantir l'approvisionnement. En matière de produits finis, pâtons et produits précuits congelés compris, les droits de douane sont par contre nettement plus bas en raison des accords bilatéraux avec l'UE. Cela a récemment conduit à une forte hausse des importations de pains et de produits de boulangerie (de pâtons essentiellement), notamment par les discounters, mais aussi pour la vente dans les shops de stations-service et dans la restauration. En ce sens, nous partageons le principe de base et l'argumentation de

la motion Hegglin. Nous avons néanmoins rejeté la motion dans sa forme actuelle. Comme le relève également le Conseil fédéral dans sa réponse, la motion va trop loin du fait qu'elle veut rendre obligatoire non seulement le pays de production des produits de boulangerie, mais aussi l'origine des céréales qu'ils contiennent. La nécessité d'ajouter des céréales étrangères en vue d'obtenir certaines spécifications de farine et leur provenance concrète varient d'une année à l'autre selon la qualité de la récolte en Suisse. L'indication de l'origine des céréales dans le produit fini s'avèrerait par ailleurs très complexe et très coûteuse sur le plan administratif, sachant que l'on trouve également lors d'une première mouture différentes farines secondaires (généralement des farines bisées), qui sont à leur tour mélangées à d'autres types de farines pour obtenir les propriétés souhaitées dans le produit final (la farine).

Les associations concernées – et donc les interlocuteurs représentatifs de tous les échelons de la chaîne de valeur ajoutée des céréales – ont recommandé à l'unanimité soit de la confier à une commission en vue d'un examen approfondi, soit de la rejeter dans sa forme actuelle.

Le Conseil des Etats s'est rallié à cette proposition.

Pour s'attaquer à la problématique de l'augmentation des importations des produits de boulangerie, nous proposons d'introduire une obligation de déclarer le pays de production pour les pains et les produits de boulangerie vendus en vrac – après transformation également (sandwiches p. ex.). Aujourd'hui déjà, cette information doit être donnée aux consommateurs soit par écrit, soit par oral sur demande. Elle est donc d'ores et déjà obligatoirement disponible au point de vente, mais à l'avenir, elle devrait toujours être donnée par écrit. Cette réglementation spéciale pour les pains et produits de boulangerie se justifie par le fait que, vu la durée de conservation très courte des pains et des produits de boulangerie, généralement d'un jour seulement, les clients partent automatiquement du principe qu'ils sont fabriqués sur place, ou au moins en Suisse, et sont donc induits en erreur sans déclaration écrite. Ils ne vont par exemple pas demander d'office d'où vient un pain encore frais dans une station-service, parce que cela semble évident, à tort, de par la fraîcheur du produit. La déclaration écrite du pays de production dans la vente en vrac est faisable selon la branche. L'origine des pains et produits de boulangerie ne change pas comme c'est régulièrement le cas pour les produits saisonniers notamment: elle reste la même pendant une longue période. Dans le cadre d'une boulangerie, la déclaration écrite pourrait par exemple tout simplement être affichée dans le commerce. Ce genre d'affichage dans une boulangerie ou un shop de station-service permettrait aux consommateurs de savoir d'où vient effectivement le pain acheté (fraîchement réchauffé, voire encore chaud). Pour les motifs indiqués, la solution proposée n'apporte aucune information supplémentaire sur la provenance des céréales. Dans les domaines qui constituent aujourd'hui un vrai casse-tête pour la branche et qui induisent manifestement en erreur les consommateurs, elle se trouve néanmoins être une solution simple et facile à appliquer en pratique, à laquelle adhère l'ensemble du secteur.

Et pour améliorer encore la visibilité de la provenance des céréales pour les consommateurs, les partenaires du marché concernés de l'association Pain suisse ont récemment décidé de créer au niveau du droit privé une marque commune pour le pain suisse, dans le cadre d'une stratégie sur la valeur ajoutée, et de la promouvoir davantage au POS. Un signe distinctif de ce genre permettant de mettre en avant les pains et produits de boulangerie satisfaisant aux exigences en matière de Swissness, et donc également d'origine suisse des matières premières, à l'avenir, l'association Pain suisse aidera ainsi encore davantage les partenaires sectoriels à

revaloriser leurs produits et à signaler l'origine suisse des produits de boulangerie. Ce genre de démarche permet par ailleurs de répondre aux attentes des consommateurs en matière de déclaration transparente pour le pain. Le comité central a approuvé cette approche.

Initiative pour des prix équitables

Le Conseil fédéral recommande de rejeter l'initiative populaire (mai 2018). Selon lui, la principale revendication des initiants est légitime, mais les mesures proposées manquent leur objectif et sont, dans l'ensemble, dommageables pour la place industrielle suisse. C'est pourquoi il a mis en consultation un contre-projet indirect visant à garantir aux entreprises suisses la liberté d'achat à l'étranger afin d'éviter des distorsions de la concurrence transfrontalières. L'Association «Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables», au sein de laquelle la BCS collabore activement, déplore que le Conseil fédéral recommande de rejeter l'initiative pour des prix équitables. Le fait qu'il lui oppose un contre-projet indirect montre toutefois qu'il reconnaît la nécessité d'agir face aux suppléments de prix injustifiés sur les biens et services importés en Suisse. Aussi, ladite Association approuve la volonté du Conseil fédéral d'ancrer dans la loi sur les cartels le concept de pouvoir de marché relatif, qui correspond à une extension du contrôle des abus actuellement en vigueur. Il s'agit là d'une préoccupation essentielle de l'initiative populaire déposée. Malheureusement, le contre-projet indirect manque de tranchant, car le Conseil fédéral renonce à une mise en œuvre efficace et sans faille. Les commissions de l'économie et des redevances du Parlement devraient traiter l'objet au printemps 2020.

Loi sur le CO2

Le message du Conseil fédéral sur la révision totale de la loi sur le CO2 et le message concernant l'approbation de l'accord conclu entre la Suisse et l'UE sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émissions sont au centre du débat politique et pourraient encore être mis en œuvre au cours de la période d'engagement (2013 – 2020). De nombreuses mesures flexibles sont prévues pour le secteur de l'industrie, qui a déjà diminué considérablement ses émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de l'aviation civile et des centrales thermiques à combustibles fossiles seront intégrées dans le SEQE suisse et viendront s'ajouter aux émissions des entreprises fortement émettrices. Les petites entreprises pourront toujours conclure un engagement de réduction et être en contrepartie exemptées de la taxe sur le CO2. L'exemption de cette dernière étant essentielle pour le secteur, la BCS s'engage à cet effet.

Union suisse des arts et métiers (usam)

Les intérêts des boulangers-pâtisseries-confiseurs sont activement défendus par la BCS au sein des commissions compétentes en matière de marché du travail et de politique économique, sociale et financière. Cette dernière fait aussi valoir leurs intérêts dans le cadre de plusieurs groupes, comités et commissions. La BCS est également représentée au sein de la Chambre des arts et métiers. Différents objets de votation nuisibles à l'économie ont par ailleurs été combattus en collaboration avec l'usam – l'issue s'étant majoritairement avérée positive pour notre secteur.

Urs Wellauer, directeur

Sécurité au travail et protection de la santé /Guide des bonnes pratiques

La nouvelle interface utilisateur a été présentée lors de la FBK. Les deux solutions sont désormais accessibles sur tablette et smartphone. Elles évoluent constamment. Les délégués ont approuvé un régime obligatoire pour ces dernières, de fait disponibles pour tous les membres dès 2020.

L'ancienne brochure «L'accident n'arrive pas par hasard!» a été remaniée. Un nouveau projet a trait à l'ergonomie dans la boulangerie-confiserie et le commerce de détail. Les modules simples seront d'une grande utilité pour les formations internes des cosec.

Examen d'aptitude à l'exposition à la farine

L'antenne MSST a reçu 35 examens d'aptitude. Près d'un tiers (12 personnes) ont dû se soumettre à un examen médical approfondi.

Examen d'aptitude au travail de nuit

Les passeports d'aptitude au travail de nuit ont été réimprimés dans un design allégé. Ils peuvent être achetés à prix coûtant auprès de la BCS. L'examen médical d'aptitude étant requis tous les deux ans, il est conseillé aux grandes entreprises de le réaliser sur site.

Inspections dans les entreprises

Les «certificats» attestant de l'autocontrôle, respectivement de la traçabilité des produits et des bonnes pratiques des entreprises ont dû être renouvelés dans les entreprises de production proposant leurs spécialité dans le commerce de détail. La documentation s'est avérée bonne. Les écarts minimes ont été discutés sur place et palliés par des mesures écrites le cas échéant.

C'est grâce aux décideurs responsables du commerce de détail que les charges administratives peuvent être maintenues à un niveau raisonnable pour les petites entreprises.

Les petites entreprises cherchant à se développer peinent de plus en plus à trouver des locaux/sites de production répondant aux exigences architecturales d'une production alimentaire. L'antenne MSST est très sollicitée en la matière.

Cours de formation initiale et continue

375 personnes (cosec et responsables de la sécurité alimentaire) se sont perfectionnées dans les régions ou à l'Ecole professionnelle Richemont. Les retours se sont avérés positifs.

Monitoring du sel en 2019

L'OSAV a réalisé un deuxième monitoring du sel dans le pain en collaboration avec la BCS et les autorités chargées de l'exécution du droit alimentaire. Les analyses ont porté sur les mêmes pains qu'en 2014, en vente dans les mêmes entreprises, La teneur en sel s'étant avérée beaucoup plus élevée dans certains d'entre eux, un deuxième prélèvement a été effectué dans les boulangeries présentant les écarts les plus marquants. Les résultats ne sont pas encore connus.

swissgranum

Lorenz Hirt (FMS) a été élu président pour les quatre prochaines années. La récolte de céréales panifiables s'est avérée bonne pour la troisième fois de suite, sur le plan quantitatif et qualitatif. Le bilan quantitatif des deux dernières années de récolte présente un excédent de près de 95 000 tonnes. Des mesures à divers échelons (p. ex. déclassement, stockage, baisse

des importations) sont prises pour maîtriser cette situation. Les importations de pain et de produits de boulangerie préoccupent l'ensemble de la chaîne de création de valeur ajoutée (voir plus haut). L'initiative pour une eau potable propre pourrait représenter un défi pour l'organisation sectorielle.

Monitoring des mycotoxines dans les céréales

Un monitoring a été réalisé avec Agroscope en vue de déterminer le risque de contamination des céréales par des mycotoxines avant et après la récolte.

Daniel Jakob, responsable antenne MSST/AQ

- 1 Campagne sur la démente #perso «Tricotons contre l'oubli».
- 2 «Forum FBK» sur le «pain d'avant-garde».
- 3 Intervention de Patrick Zbinden, journaliste culinaire et expert en analyse sensorielle, sur le «food pairing».

- 4 «Plus de saveur grâce à moins sucre et de matières grasses» – les explications de Stefan Bischof, de Gastronuss GmbH.
- 5 Des professionnels de la vente ont prodigué de précieux conseils.
- 6 2^e «Rendez-vous FBK» avec l'experte en communication Cordelia Hagi et l'ambassadeur du secteur André Lüthi.



1



2



3



4



5



6

- 7 Le comité central précédent lors d'une de ses dernières réunions.
- 8 L'équipe du projet «Reload» (réorganisation).
- 9/ Le congrès de la BCS a approuvé la plus grande réorganisation de l'histoire de l'association.

- 11 Marco Berwert (à gauche) et Jean-Louis Ackermann ont été nommés membres d'honneur de la BCS.
- 12 Première séance du nouveau comité central.



- 13 Remise des brevets aux diplômés des examens professionnels 2019...
- 14 ...lors du «Grand Prix des artisans boulangers-confiseurs», qui se veut le rendez-vous sectoriel.
- 15 Linda Fäh, animatrice et chanteuse de variétés, a été nommée «Ambassadrice du pain et du chocolat 2019».

- 16 La «couronne boulangère 2019» a été remise à la boulangerie-pâtisserie-café Weber AG de Davos (GR).
- 17/ 1^{er} Congrès international sur le levain-chef de Richemont au Musée des transports de Lucerne.



13



14



15



16



17



18

- 19 WorldSkills 2019 à Kazan:
Sonja Durrer avec son coach Urs Röthlin...
- 20 ...et Rahel Weber avec sa coach
Vanessa Schnyder.
- 21 Sonja Durrer a décroché la médaille d'or en
boulangerie-pâtisserie.

- 22 Natalie Steiner et Dominique Buchmann
ont représenté la Suisse lors du concours
international des jeunes boulangers
de l'UIBC à Lyon.
- 23 Christophe Ackermann a reçu le titre de
Pain d'or, décerné au meilleur boulanger
du canton de Vaud.
- 24 «Porteur d'avenir 2019»: Richard Wanger,
de la Confiserie Wanger AG, à Schaan FL.



19



20



21



22



23



24

La communication est l'un des piliers centraux des activités actuelles de l'association. Elle ne cesse de gagner en importance à l'ère de la communication rapide où chacun est à la fois émetteur et récepteur. Nous disposons aujourd'hui d'innombrables plateformes de communication. Que faut-il communiquer où et comment? Il faut définir et identifier clairement les groupes cibles, les objectifs et l'offre, en dépit ou précisément en raison de cette diversité et de la rapidité de la cadence. L'équipe de la BCS accorde une grande importance à la transparence, à l'actualité, à la clarté et à la compétence en matière de communication avec la base, les partenaires sectoriels et le public. A cet égard, une image positive de la boulangerie-confiserie artisanale, la promotion de la relève et la défense active des valeurs et préoccupations de nos membres au niveau politique et économique sont au premier plan – l'objectif étant de soutenir nos membres dans leur travail quotidien.

Campagne sur la démence

Organisée par Pro Senectute en collaboration avec Alzheimer Suisse et l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs, la campagne sur la démence #perso «Tricotons contre l'oubli» a été lancée au début de l'année. Quelque 400 boulangeries-confiseries y ont participé à l'échelle nationale. Le personnel de vente a distribué un porte-gobelet tricoté à chaque client achetant un café à l'emporter – 61 000 ayant été tricotés pour l'occasion. L'objectif de cette action était d'attirer l'attention sur la démence et ses conséquences au quotidien. L'écho médiatique a été réjouissant.

Salon professionnel FBK

La 34^e Foire spécialisée suisse en matériel de boulangerie, pâtisserie et confiserie (FBK) a eu lieu en mars sur le site de Bernexpo à Berne, 180 exposants y ayant participé. Elle a enregistré 19 350 visiteuses et visiteurs (recul de 15% par rapport à 2017). Le secteur des foires et salons est en pleine mutation dans tous les secteurs. L'acquisition d'exposants et la mobilisation des visiteurs s'avèrent toujours plus complexes. L'avenir de la FBK a été brièvement esquissé lors du salon: l'édition 2021 aura lieu en janvier et intègrera de nouveaux domaines alimentaires – pour devenir le rendez-vous de la production alimentaire privilégiant l'information et le réseautage.

Grand Prix des artisans boulangers-confiseurs

Le 2^e Grand Prix des artisans boulangers-confiseurs a eu lieu la veille au soir du congrès de la BCS à Berne. La 8^e couronne boulangère a été décernée dans ce cadre à la boulangerie-pâtisserie-café Weber AG, de Davos.

La célèbre animatrice et chanteuse populaire Linda Föh a été nommée Ambassadrice du pain et du chocolat 2019/2020.

Après avoir suivi une formation dense et passé l'examen professionnel avec succès, ce sont au total 26 professionnels – dont 12 issus de la boulangerie-pâtisserie, 8 de la pâtisserie-confiserie et 6 du commerce de détail – qui ont obtenu le brevet fédéral. Un hommage a été rendu aux 5 concurrents de concours professionnels suivants lors du Grand Prix: Dominique Buchmann et Nathalie Steiner, pour leur participation au 49^e concours international

des jeunes boulangers organisé par l'UIBC à Lyon en 2019, les championnes suisses de 2018 Nadja Wüthrich (commerce de détail), Sonja Durrer (boulangerie-pâtisserie) et Rahel Weber (pâtisserie-confiserie).

Claudia Vernocchi, responsable de rédaction

Calendrier des saveurs 2019/2020

470 entreprises de boulangerie-confiserie ont offert l'édition 2020 du calendrier des saveurs à leur clientèle (plus de 100 000 exemplaires). Certains artisans estiment que la demande a diminué, or la BCS reçoit de nombreuses demandes de clients souhaitant savoir où ils peuvent se procurer le calendrier dans leur région. Il est regrettable que les boulangers-confiseurs ne profitent pas davantage de cette opportunité de fidéliser personnellement les clients à l'ère de la numérisation. Le calendrier est un produit unique en son genre dans la boulangerie-confiserie artisanale.

Il ne faut pas pour autant se voiler la face. L'avenir du calendrier est dans les mains des boulangers-confiseurs: le nombre de commandes de l'édition 2021 sera en effet déterminant pour la poursuite du projet.

Association Pain suisse

La hausse des importations de pain et de produits de boulangerie préoccupe toujours l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Le sujet a pu être politisé grâce à différentes interventions. La Fédération suisse des producteurs de céréales, la Fédération des meuniers suisses et la BCS ont élaboré conjointement une solution pour les POS. Comme il n'existe actuellement aucune marque «pain suisse», l'Association Pain suisse voulait, moyennant une étude, clarifier la question de «Swissness» pour le pain. Les résultats ont été interprétés et discutés en novembre. L'objectif du sondage était de déterminer si et dans quelle mesure les consommateurs souhaitent une distinction pour le «pain suisse». Selon l'étude, le pain suisse est consommé souvent, et privilégié par rapport aux pains étrangers, l'origine suisse étant très importante. Les consommateurs préfèrent les produits suisses – pains, tresses, petits pains et croissants – en raison de leur disponibilité et de leur variété, leur sensibilité à leur provenance étant grande. La marque va donc être optimisée en vue d'une éventuelle introduction au troisième trimestre 2020. La démarche au POS aura un caractère volontaire, il n'en résultera ni frais ni contrôles pour les entreprises.

Daniel Jakob, responsable de l'antenne MSST/AQ

	Comptes 2018	Comptes 2019
Produit		
Cotisations membres	879'101	873'157
Produit publicité/marketing/promotion	1'369'782	1'337'222
Produit salons/manifestations	36'200	1'430'237
Produit conseils/services	205'367	241'843
Autres produits livraisons/prestations	202'798	424'529
Déductions	31'035	-74'603
Total produit	2'724'282	4'232'384
Charges		
Charges matériel/marchandises/services	-895'336	-1'796'575
Frais de personnel	-1'702'450	-1'718'408
Charges locaux	-92'309	-87'454
Assurances/taxes/frais	-4'561	-3'639
Charges administratives	-540'052	-555'422
Charges publicitaires	-146	-64'427
Autres charges d'exploitation	-60'793	-79'645
Amortissements/Correction de valeur	-33'880	-49'322
Résultat financier	6'609	16'858
Total charges	-3'322'919	-4'338'034
Résultat activités accessoires	245'986	261'672
Charges/produit hors exploitation	181'601	151'331
Charges/produit extraordinaires	-265	-8'228
Impôts directs	-6'694	-6'506
Correction de valeur titres/participations	-142'046	16'614
Total activités accessoires/extraordinaires	278'581	414'884
Résultat	-320'056	309'234

	Comptes 2018	Comptes 2019
Actifs		
Liquidités	1'014'386	985'962
Actifs détenus à court terme avec cours boursier	1'232'750	1'382'098
Réserves de fluctuation	0	-138'000
Créances résultant de livraisons/prestations	330'650	342'539
Créances envers panvica	314'706	229'363
Créances envers SBC Fiduciaire SA	63'201	59'305
Ducroire	-55'000	-31'000
Autres créances à court terme	23'786	2'460
Stocks	16'111	3
Actifs de régularisation	480'959	504'949
Actifs circulants	3'421'548	3'337'680
Placements financiers	10'502	10'502
Participations	599'500	599'500
Prêt Fondation Richemont	500'000	500'000
Immobilisations mobilières	16'406	71'336
Immobilisations immobilières	5'547'923	5'581'949
Actifs immobilisés	6'674'331	6'763'287
Total actifs	10'095'879	10'100'966
Passifs		
Dettes résultant de livraisons/prestations	625'882	449'912
Bons d'achat	264'991	237'202
Dettes envers Fondation Richemont	525'384	209'415
Dettes financières à court terme portant intérêt	57'000	16'000
Autres dettes à court terme	58'449	23'553
Passifs de régularisation	226'818	493'296
Capitaux étrangers à court terme	1'758'524	1'429'377
Dettes financières à long terme portant intérêt	3'919'000	3'944'000
Capitaux étrangers à long terme	3'919'000	3'944'000
Capital de l'association	4'738'411	4'418'355
Pertes et profits annuels	-320'056	309'234
Capital propre	4'418'355	4'727'590
Total passifs	10'095'879	10'100'966

KMU TREUHAND UND REVISIONS AG

à l'attention du comité central
de l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (BCS)
Seilerstrasse 9
3011 Berne

8654 Siebnen, le 28 février 2020

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

Nous avons, en notre qualité d'organe de révision, contrôlé les comptes annuels (bilan, comptes de l'association et annexe) de l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (BCS), à Berne, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité central alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels et la motion relative à l'affectation de la fortune de l'association ne sont pas en conformité avec la loi et les statuts.

KMU Treuhand und Revisions AG

Ezio Zago
Expert-comptable diplômé
Réviseur responsable

Thomas Vögeli
Expert-comptable diplômé

Les articles du journal associatif «panissimo» se sont avérés aussi colorés et variés que l'exercice 2019 – avec le salon professionnel du secteur (FBK), la médaille d'or et le diplôme remportés aux WorldSkills, la coupe du monde du panettone à Lugano et la Semaine du Goût à Montreux qui a mis à l'honneur le pain. Outre les événements majeurs précités, l'accent a également été mis sur le Grand Prix des artisans boulangers-confiseurs avec la nomination de l'Ambassadrice Linda Fäh et la remise de la couronne boulangère à la boulangerie Weber de Davos, et sur le congrès avec le processus de réorganisation. Les sujets d'actualité politique importants pour notre secteur – dont la réduction du sucre et du sel, la signalisation alimentaire, la lutte contre les importations de pain et de produits de boulangerie, l'initiative pour des prix équitables et les élections fédérales – ont également été régulièrement abordés. Notre relève à succès a également été présente dans chaque édition de «panissimo» – avec la série «Our future» et différents portraits. Les articles sur le commerce de détail, la santé et l'hygiène, et les reportages sur des boulangeries-confiseries en ont fait partie intégrante. Ces derniers ont aussi été publiés sur swissbaker.ch. Les membres prospères de la BCS sont toujours cités en exemple aux représentants des médias. Tous les protagonistes reçoivent par ailleurs suite à la publication de leur portrait dans «panissimo» un pdf qu'ils peuvent utiliser pour leur propre communication. «panissimo» présente régulièrement une revue de presse intitulée «Good news» depuis l'été, et les services de la BCS et de ses institutions depuis l'automne.

Le marché publicitaire commercial reste tendu pour «panissimo» (swissbaker-jobs.ch compris) – tout comme pour la presse écrite en général. La part des médias traditionnels dans le gâteau publicitaire continue à diminuer, alors que celle du secteur en ligne augmente. La courbe pointe fortement vers le haut, en matière de publicité sur les moteurs de recherche internationaux et de médias sociaux notamment – malgré la ruée vers l'or dans le segment numérique. En termes de volume, le secteur classique reste le plus important. L'acquisition d'annonces s'avère chaque année plus complexe. Le budget publicitaire de 893 600 francs a pu être atteint malgré cet environnement de marché difficile.

Un avantage important est que «panissimo» est l'unique journal sectoriel, très apprécié des lecteurs. La perte de distribution est donc très faible. Il est par ailleurs souvent relevé dans différentes manifestations et publications professionnelles que la publication sectorielle/ associative est notamment bien plus crédible, qualitative et fidélisante que la communication en ligne.

Le tirage est en baisse en raison du recul du nombre de membres de la BCS. Le nombre d'exemplaires était de 4249 en 2017 et de 4108 en 2018, il n'est plus que de 3801.

«panissimo» paraît toutes les deux semaines en allemand, en français et en italien. Il est l'organe de publication officiel de l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs et propose des articles d'actualité et de fond, des reportages, des portraits et des témoignages qui présentent un intérêt pour les boulangeries-confiseries, leurs collaborateurs et leurs fournisseurs. www.swissbaker.ch/panissimo

Claudia Vernocchi, responsable de rédaction



**Conseiller avec compétence –
grâce à des comparaisons sectorielles et des logiciels spécifiques**

Le chiffre d'affaires total a légèrement diminué au cours de l'exercice 2018/19, il s'élève à 2 969 798.17 francs (et s'élevait à 3 110 685.38 francs l'année précédente). Les charges d'exploitation ont été légèrement inférieures par rapport à l'année précédente. Il a néanmoins été possible de réaliser un bénéfice annuel de 1265.82 francs (8325.32 francs l'année précédente). Au cours de l'exercice, la SBC Fiduciaire SA a réalisé davantage de comparaisons sectorielles, et développé le logiciel sectoriel «SBC Time», créé par ses soins, afin de soulager au mieux ses clients au quotidien. L'objectif est d'accroître la diffusion et la commercialisation de cet outil de travail pratique, pour qu'il puisse s'établir définitivement sur le marché. Notre connaissance approfondie et solide du secteur nous a à nouveau permis d'acquérir de nouveaux clients, jeunes entrepreneurs. A cela se sont ajoutés des conseils en matière de relève et de restructuration.

Composition du conseil d'administration pour l'exercice 2018/19: un représentant des membres de la BCS de Suisse orientale et un représentant des membres de la BCS de Suisse romande (Adrian Studer, François Wolfisberg), le directeur de la SBC Fiduciaire SA (Bernhard Zihlmann), le président du conseil d'administration en exercice (Kaspar Sutter), le directeur de la BCS (Urs Wellauer), le président de la BCS (Silvan Hotz), la responsable de la succursale de Pully (Valérie Morel) et le délégué du conseil d'administration de Gastroconsult SA (Jakob Huber), qui, outre l'association, détient une part de 50% du capital-actions.

Au 1^{er} janvier 2019, Benjamin Schreiber a succédé à Ramon Dreier à la tête de la succursale de Saint-Gall. Un autre changement concerne la succursale de Pully, qui a déménagé de l'Avenue Général-Guisan 48 à l'Avenue Général-Guisan 42 à Pully.

La SBC Fiduciaire SA peut compter sur la compétence de ses collaboratrices et collaborateurs de longue date. Cet exercice est le 35^e chez nous pour Patricia Zwahlen, le 30^e pour Nadja Pulfer. Outre ces jubilés réjouissants, deux départs sont également à signaler: Daniel Schaller et Peter Zahnd quittent l'entreprise après 43 et 45 ans de service. Nous tenons à les remercier chaleureusement de leur fidélité et de leur engagement de longue date. Nous avons apprécié à sa juste valeur cette précieuse continuité qui ne va pas de soi de nos jours. Angela Aeberhardt leur succède. Un autre spécialiste du secteur nous rejoint en la personne de Roger Rohrbach; il se chargera de tout ce qui a trait aux estimations d'inventaires. Depuis le 1^{er} juin 2019, Ursula Waldburger apporte son soutien à la SBC Fiduciaire SA en tant qu'experte fiscale.

Le directeur Bernhard Zihlmann remercie le conseil d'administration et tous les collaborateurs de leur précieux engagement. Il est fier que la SBC Fiduciaire SA puisse à nouveau présenter un résultat positif et sain.

Bernhard Zihlmann, directeur

Caisse de compensation panvica

La caisse de compensation PANVICA a introduit «connect» en septembre 2019. Il s'agit d'une nouvelle plate-forme internet du réseau informatique IGAKIS. Les employeurs peuvent enregistrer leurs mutations de personnel individuellement et simplement. Les données saisies sont également générées automatiquement pour la caisse de pension. La présentation claire par collaborateur et les explications supplémentaires facilitent le travail administratif. Les recettes des cotisations AVS/AI/APG stagnent. Les fusions d'entreprises se poursuivent. La morale de paiement des membres reste médiocre par rapport à l'année précédente. Dans de nombreux cas, la faillite ou la cessation d'activité aurait pu être évitée en faisant appel à un conseiller tel que la SBC Fiduciaire – les frais supplémentaires en découlant étant compensés par le redressement financier et la pérennité de l'entreprise.

Caisses d'allocations familiales/assurance maternité

Tout comme dans le cadre de la caisse de compensation, les mutations relatives aux allocations pour enfants et les demandes d'allocations de maternité peuvent notamment être soumises par voie électronique avec «connect». Avec l'adoption du Projet fiscal 17 (RFFA), différents cantons vont augmenter les allocations pour enfants au 1^{er} janvier 2020. Cela implique une hausse des taux de cotisation des employeurs qui devrait être compensée par une baisse de l'imposition des entreprises. Les employés changent d'employeur et de domicile à des intervalles toujours plus rapprochées. Les mutations correspondantes en découlent au niveau des allocations pour enfants, sachant que le déménagement dans un autre canton implique des droits à des allocations différentes. En matière d'allocations pour enfants, le nombre d'entrées et de sorties a donc augmenté massivement par rapport aux années précédentes. Le nombre d'attestations de formation traitées a encore augmenté au cours de l'exercice 2019. On a pu constater que de nombreux jeunes interrompaient leur formation après peu de temps, pour entamer un nouvel apprentissage dans un autre secteur.

Assurance d'indemnités journalières en cas de maladie

Au cours de l'exercice 2019, les prestations d'indemnités journalières en cas de maladie ont encore augmenté par rapport aux années précédentes. Et si l'augmentation était encore modérée en comparaison avec d'autres secteurs l'année précédente, un léger alignement s'est profilé en 2019. L'augmentation constante des prestations amène les réassureurs à relever sans cesse les primes. Les affaires de ce secteur perdent en attractivité pour les réassureurs. Avec l'introduction de la convention collective de travail adaptée (CCT 2019) des boulangers-pâtisseries-confiseurs au 1^{er} janvier 2019, le délai d'attente maximal ne peut plus dépasser 60 jours. Il en a résulté une augmentation des primes pour toutes les entreprises qui disposaient jusque-là d'une assurance prévoyant un délai de carence de 90 jours.

Assurance accident

La situation est positive dans le domaine de l'assurance accident. On observe une légère baisse des accidents du travail par rapport à l'année précédente. Cela montre que les em-

ployeurs sont sensibilisés et qu'ils recourent en temps utile aux conseils de l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs en matière d'hygiène et de sécurité au travail. Les accidents de loisirs sont deux fois plus nombreux que les accidents professionnels. Le sport en est la cause dans la majorité des cas. Les accidents de la circulation, ayant pour certains de graves conséquences impliquant de longues absences, ont diminué l'année dernière.

Caisses de pension

2019 restera dans l'histoire comme une année boursière supérieure à la moyenne. Les caisses de pension ont également pu en profiter. Les marchés des actions, des obligations et de l'immobilier ont obtenu des rendements élevés grâce à la politique monétaire expansive des banques centrales. L'indice des actions suisses, le SPI, a augmenté à lui seul de plus de 30%. La bonne année boursière est d'autant plus remarquable que de grandes instabilités géopolitiques (guerre commerciale USA/Chine, négociations du Brexit, etc.) l'ont marquée. Les grandes convoitises ne sont pas compatibles avec le mandat de pérennité des caisses de pension. Les défis financiers de la prochaine décennie sont trop importants. Il appartient aux responsables politiques d'assurer un avenir financièrement stable pour le 2^e pilier. Il faut espérer que les nouvelles forces politiques parviendront à mettre en place une réforme durable de la prévoyance vieillesse.

La caisse de pension PANVICA et la fondation de prévoyance PANVICAplus couvrent principalement des solutions de prévoyance pour le domaine du minimum légal. Les offres de prévoyance élargies pour les indépendants, les propriétaires d'entreprises et les cadres sont toujours très prisées. La grande flexibilité des possibilités d'aménagement permet de mettre en œuvre des solutions adaptées aux besoins.

Franziska Schertenleib, directrice

L'organisation du premier Congrès international sur le levain nous a définitivement permis de poser un jalon important dans l'histoire de Richemont, comme le confirment les nombreux retours des 350 participants issus de 13 pays différents.

Il y a cependant une ombre au tableau: le recul du nombre d'apprentis qui se poursuit dans notre secteur. L'évolution de la demande s'est par contre avérée positive dans tous les domaines des cours. Toujours bonnes, les réservations pour le cours de préparation de l'examen professionnel en production et commerce de détail sont également réjouissantes.

L'engouement pour les cours en langue espagnole nous a permis d'étendre encore nos activités internationales en 2019. Nous avons également enregistré une hausse des demandes de création de nouveaux clubs Richemont à l'étranger, ce qui devrait avoir un impact positif sur notre programme de formation professionnelle et continue à l'avenir.

Reto Fries, directeur de l'Ecole professionnelle Richemont

L'année 2019 a été marquée par une offre de cours variés et de belles rencontres avec des collègues nationaux et internationaux. Les séminaires, les cours thématiques annuels en production et en vente, les cours de diplôme et les formations en management ont connu une belle fréquentation. Le nombre de participants aux cours préparés aux tâches de formatrice/formateur est tout aussi réjouissant. L'année dernière également, nous avons fait appel à des intervenants externes de renom en vue d'enrichir le programme de formation professionnelle et continue.

L'examen professionnel dans les trois orientations est toujours un succès. Vu l'évolution des techniques de travail dans les entreprises, la commission est en train de mettre au point un EP exclusivement pour l'orientation de la boulangerie.

Markus Zimmerli, responsable de la formation et directeur adjoint

Nous avons commencé l'année 2019 avec une équipe de boulangerie bien rodée. Beaucoup de cours ont été actualisés; leur contenu a été remanié, et il en a résulté un bon taux de remplissage des cours. Le cours thématique annuel sur le thème du sandwich a notamment connu une belle fréquentation. Sur l'ensemble de l'année, seuls quelques cours de boulangerie ont dû être annulés.

Natalie Steiner et Dominique Buchmann ont participé au concours des jeunes boulangers à Lyon où ils se sont classés juste au-dessus de la moyenne. Sonja Durrer a pour sa part décroché l'or aux WorldSkills de l'année dernière à Kazan. Toute l'équipe de la boulangerie a contribué à ce succès.

Urs Röthlin, responsable de la boulangerie / boulangerie fine

De nouveaux défis se sont présentés en 2019. Le nouveau concept de petit déjeuner boulanger et le buffet de gâteaux du vendredi permettent à l'équipe de pâtisserie d'entretenir des contacts directs avec les clients et de recueillir de précieuses suggestions.

Malchanceuse, Rahel Weber n'a malheureusement pas remporté de médaille aux WorldSkills de Kazan malgré son engagement important. Outre un diplôme, elle a également acquis une précieuse expérience lors de ce concours. Elle secondera à l'avenir l'équipe de pâtisserie dans le cadre de différents événements et formations.

Urs Meichtry, responsable de la pâtisserie-confiserie

Le laboratoire d'AQ a connu une année de consolidation, une bonne continuité ayant été assurée. Malgré la non-recertification ISO/IFC 17025:2005, l'équipe du laboratoire de Richemont travaille toujours selon les mêmes normes de gestion de la qualité et son réseau international reste bon. Le nombre de mandats dans le cadre du laboratoire a heureusement quelque peu augmenté. Le laboratoire de Richemont a également pu réaliser le sondage de la qualité de la récolte en 2019. La qualité et la quantité actuelles des céréales promettent une bonne année. En matière de conseils spécialisés, nous avons à nouveau pu conseiller et accompagner de nombreuses entreprises intéressées en Suisse et à l'étranger. Nous avons présenté notre gamme de conseils variés lors de différents salons, et il en a découlé des mandats concrets. Werner Hürlimann a définitivement mis fin à ses activités de consultant à fin 2019 pour prendre une retraite bien méritée.

Andreas Dossenbach, responsable de laboratoire AQ / conseils professionnels

En 2019, nous avons lancé des ateliers visant à donner un aperçu de nos activités en boulangerie, en pâtisserie et en cuisine à des particuliers. Une vingtaine de différents cours ont ainsi été proposés et activement promus en ligne et hors ligne. Le nouvel outil de réservation «Lunchgate» a également été très utilisé. Les clients peuvent désormais réserver une table en ligne à toute heure de la journée, ce qui nous permet de gagner beaucoup de temps. Les avis en ligne sur notre qualité et notre service sont également très positifs.

Depuis le 5 janvier 2019, nous procédons chaque samedi au couronnement de trois hôtes en tant qu'inventeurs du célèbre gâteau des Rois. Ce rituel original est très prisé des clients.

Jonas Seifert, responsable restauration & hôtellerie

De nombreux changements ont été mis en œuvre avec succès dans l'informatique en 2019. Le service, la performance, la flexibilité et l'extensibilité ont été durablement améliorés à tous les niveaux. Le coût global de l'informatique s'en trouvera considérablement réduit à l'avenir. La nouvelle infrastructure informatique et le site web répondent aux exigences de l'avenir. Les prochains objectifs ont déjà été préparés: le niveau de service externe devrait être augmenté et devenir mesurable grâce à une plate-forme de documentation et de libre-service. La centralisation et la modernisation de la documentation devraient également permettre de réduire les frais.

Michel Rodriguez, responsable informatique & projets

Nous avons à nouveau réitéré le succès des cours thématiques Richemont en région. Cette année grâce aux soutiens des cantons romands, chaque apprenti de 2^e année a pu profiter de cette formation continue avant la fin de sa formation et sans frais pour son entreprise. La réalisation des préparations aux examens et du premier module professionnel «gastro» en Suisse romande ont contribué à la promotion de la vente.

Concernant la communication de nos artisans passionnés, nous sommes très fiers d'avoir apporté un soutien lors des finales et concours régionaux. Les actions conjointes entre l'association romande, les associations cantonales et Richemont Romandie ont permis de nombreux succès. Notamment dans les conseils techniques, la sécurité & l'hygiène, les formations de base et les formations continues. Les différentes commissions ont aussi été épaulées dans leurs activités à différents niveaux. Le dossier conjoint du nouveau centre romand à Yverdon-les-Bains avance bon train.

Une nouvelle session du brevet fédéral a débuté avec 9 candidats prometteurs.

Sébastien Knecht, responsable Richemont Romandie

Personnel de la BCS / Evolution du nombre de membres 29

Personnel de l'association (converti en nombre d'emplois à 100%)

	2017	2018	2019
Direction/Secrétariat/«panissimo»/promotion	10.8	10.8	11.0
Fiduciaires	16.1	16.5	15.5
Caisse de compensation PANVICA	32.9	33.5	30.6
Fondation de l'Ecole professionnelle Richemont	55.7	55.7	56.8
Total	115.5	116.5	113.9

Evolution du nombre de membres de la BCS (ASPBP et USPC jusqu'en 2012)

Année	Membres	avec commerce	sans commerce
2007	3498	2297	1201
2008	3400	2233	1167
2009	3229	2151	1078
2010	3155	2095	1060
2011	3035	2018	1017
2012	2874	1915	959
2013	2626	1746	880
2014	2483	1688	795
2015	2418	1631	787
2016	2336	1563	773
2017	2257	1527	730
2018	2146	1488	658
2019	2048	1436	612
2020	2029	1426	603

**Effectif des membres et nombre de délégués des associations cantonales de la BCS
(Etat au 1^{er} janvier 2020)**

Associations cantonales	Membres avec commerce	Membres sans commerce	Total	Délégués au congrès
Argovie	88	41	129	5
Appenzell Rhodes-Extérieures	19	5	24	2
Appenzell Rhodes-Intérieures	10	1	11	2
Bâle-Ville et Bâle-Campagne	58	21	79	4
Berne-Soleure	258	162	420	12
Fribourg	78	23	101	5
Genève	54	2	56	4
Glaris	12	8	20	2
Grisons	67	16	83	4
Jura	37	8	45	3
Lucerne	91	35	126	5
Neuchâtel	26	17	43	3
Obwald et Nidwald	17	10	27	2
Schaffhouse	11	5	16	2
Schwyz-Zoug	49	14	63	3
Saint-Gall	109	48	157	6
Tessin	54	26	80	4
Thurgovie	39	20	59	3
Uri	5	2	7	2
Vaud	158	42	200	8
Valais	61	11	73	4
Zurich	118	86	204	6
Liechtenstein (au sein de l'OBC)	7		7	2
Total	1426	603	2029	93

Comité de direction et comité central

Autorité de nomination: congrès

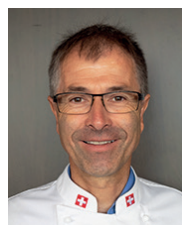
Période d'élection maximale: 12 ans, durée des fonctions: 2 ans, année d'élection: 2021

Comité de direction



Hotz Silvan
Bäckerei Hotz Rust AG
Baar

Président
Membre depuis 2012
(réélu lors du congrès 2019)



Jean-François Leuenberger
Chez Jean-Pierre
Courtelary

Vice-président
Représentant de la Romandie
Membre depuis 2019



Martin Schnyder
Confiserie Roggwiler AG
Saint-Gall

Service des finances
Membre depuis 2018
(réélu lors du congrès 2019)

Autres membres du comité central



Edgar Ehrbar
Rössli Beck Dörr AG
Sulgen

Service CCT/MSST
Membre depuis 2019



Dominik Frei
Bäckerei-Konditorei Frei AG
Nussbaumen AG

Service des assurances
sociales et de personnes
Membre depuis 2019



Lisa Frunz
Bébié Konditorei Confiserie
GmbH, Lucerne

Service du commerce de détail
Membre depuis 2019



Manfred Hasler
Ueli der Beck AG
Urtenen-Schönbühl

Représentant de Berne-Soleure
Membre depuis 2019



Elias Läderach
Läderach (Schweiz) AG
Ennenda

Représentant
des grandes entreprises
Membre depuis 2019



Peter Lyner
Beck Lyner
Winterthur

Représentant de Zurich-Schaffhouse
Membre depuis 2019



Wilhelm Ohnmacht
Boulangerie-Pâtisserie
des Planches
Montreux

Représentant de la Romandie
Membre depuis 2019



Roland Räber
Bäckerei, Konditorei,
Café/Restaurant Jonerhof
Jona

Représentant de la Suisse orientale
Membre depuis 2019



Barbara Richner
Bäckerei-Confiserie Richner
Veltheim

Représentante de Bâle-Argovie
Membre depuis 2019



Daniel Ricigliano
Pasticceria Ricigliano SA
Lugano

Représentant du Tessin
Membre depuis 2019



Peter Signer
Bäckerei-Konditorei-Café
Zizers

Service de la formation
en production
Membre depuis 2016
(réélu lors du congrès de 2019)



Franz Willi
Willi Beck AG
Sempach Stadt

Représentant de la Suisse centrale
Membre depuis 2019

Achévé d'imprimer

Edition: Association suisse des patrons boulangers-confiseurs BCS
Photos: «panissimo», calendrier des saveurs

Avril 2020



Direction et secrétariat central, directeur: Urs Wellauer

Case postale, 3001 Berne, Seilerstrasse 9, 3011 Berne
Téléphone 031 388 14 14, fax 031 388 14 24

info@swissbaker.ch, www.swissbaker.ch

Service juridique: adresse/téléphone/fax/e-mail voir secrétariat central

Services marketing, responsable: Sarah Rosch

Marketing, publicité, promo-shop

Adresse/téléphone/fax/e-mail voir secrétariat central



«**panissimo**», responsable de rédaction: Claudia Vernocchi

Rédaction: case postale, 3001 Berne, Seilerstrasse 9, 3011 Berne

Téléphone 031 388 14 14, fax 031 388 14 24

panissimo@swissbaker.ch

Rédacteur romand: Johann Ruppen

Redazione della sezione Ticino: Coordinatrice: Sandra Fogato

Telefono 091 923 38 28, fax 091 921 35 94

info@smppc.ch, www.smppc.ch



Caisse de compensation PANVICA (caisse AVS, caisses de pension)

Directrice: Franziska Schertenleib

Talstrasse 7, case postale 514, 3053 Münchenbuchsee

Téléphone 031 388 14 88, fax 031 388 14 89

info@panvica.ch, www.panvica.ch



Richemont centre de compétence Boulangerie Pâtisserie Confiserie

Directeur: Reto Fries

Seeburgstrasse 51, 6006 Lucerne

Téléphone 041 375 85 85, fax 041 375 85 90

richemont@richemont.swiss, www.richemont.swiss

Centre professionnel Richemont Romandie

Avenue Général-Guisan 48, 1009 Pully

Téléphone 021 728 46 75, fax 021 729 48 32

info@richemont.swiss, www.richemont.swiss



SBC Fiduciaire SA, directeur: Bernhard Zihlmann

Standstrasse 8, case postale, 3000 Berne 22

Téléphone 031 340 66 44, fax 031 340 65 55

bern@sbc-treuhand.ch, www.sbc-treuhand.ch

KMU Treuhand und Revisions AG, directeur: Bernhard Zihlmann

Standstrasse 8, case postale, 3000 Berne 22

Téléphone 031 340 66 44, fax 031 340 66 55

bern@kmu-treurevi.ch, www.kmu-treurevi.ch

